

# Compte-rendu du CE du Siège

25 et 26 octobre 2017



## CE Ordinaire du 25 et 26 octobre 2017

### Vos élus CGT

Claude Belestin, Rafaèle Bourgier, Michèle Cahin, Marc Chauvelot, Sonia Deputier, Caroline Gindre, Philippe Goldmann, Claude Gueneau, Michela Law, Boris Muffolini, Christophe Vignal, Ghislaine Vingot

Représentant syndical:  
**Gérard TUSCHER**

**Point 1** - Information/Consultation sur le projet d'évolution de l'organisation des Service Généraux Parisiens

#### **Standard**

L'activité du standard étant de plus en plus fragilisée en raison des nouveaux usages (les téléphones portables), la direction a décidé de faire évoluer l'activité vers un Centre de Services et d'Information (CSI).

Une partie du standard sera automatisée ce qui suppose une organisation beaucoup plus rigoureuse de chacune des directions du Siège afin que les appels soient correctement traités. Les élus ont exprimé un certain scepticisme sur le traitement futur des appels des téléspectateurs.

Une formation sera organisée sur deux ans afin de permettre aux salariés de découvrir les différents aspects de leur nouveau métier (Gestionnaire du Centre de Service et d'Information) et de participer à la conception de leur nouvel outil Atlas.

Cette montée en compétence s'accompagnera du passage du Groupe 1 au Groupe 3 mais pour la CGT, ce n'est pas suffisant compte tenu du positionnement actuel des salariés. Elle demande une garantie d'évolution salariale en pourcentage.

## Réaménagement en open space

Le choix de l'open space est imposé par la direction en raison du manque d'espace alloué au service qui reste le même, avec un plus grand nombre de collaborateurs. « Il y a pire que l'open space, déclare la direction, c'est le bureau partagé ».

Elle souhaite que cette réorganisation spatiale soit mieux pensée que lors des précédentes réorganisations.

Les élus suivront ce dossier avec attention compte tenu des nuisances liées aux open space, même si la direction dit vouloir créer des salles de réunions plus grandes pour permettre aux salariés de travailler dans de meilleures conditions.

Plusieurs réunions avec le CHSCT du Siège sont programmées afin de mesurer l'impact sur les conditions de travail et prévenir leur dégradation

## Renforcement des sites distants

Pour tenir compte de l'évolution des besoins, le service de gestion des sites tertiaires (Eos, Horace Vernet, Marceau) sera renforcé d'un ETP et le site du Franay disposera d'une permanence de jour du lundi au vendredi. Une présence renforcée sur les sites de Varet et Malakoff est aussi prévue.

## Point 2 – Information/Consultation le projet de transfert de l'activité télématique de FTV vers FTD

L'intérêt stratégique de ce transfert de FTVEN à FTD apparaît très flou, même si la direction de FTD assure que les revenus (importants) générés par cette activité (télétexte et jeux par SMS) continueront à remonter vers l'entreprise France Télévisions Distribution, est une filiale de FTV chargée de la commercialisation des programmes.

Le principal problème est celui

du transfert des 4 salariés qui, conformément à la loi, perdront au bout d'un an le bénéfice de l'Accord collectif de FTV. Deux d'entre eux ont d'ailleurs postulé sur des emplois en mobilité au sein de l'entreprise.

De plus, rien ne garantit qu'une fois transféré, leur emploi sera pérennisé au sein de la filiale.

Enfin la direction prétend que

le CHSCT compétent est celui de FTD, ce que contestent les élus. D'autant qu'un droit d'alerte a été déposé par le CHSCT d'Issy les Moulineaux et que l'inspection du travail s'est saisie du problème. La CGT va consulter ses conseils juridiques afin d'éclairer la situation.

## Point 3 – Information/Consultation sur la Dérogation du Temps de Travail relative au Téléthon 2017

Comme chaque année, le Téléthon va entraîner des dépassements horaires des 48H par semaine, sans dépasser les 60H. Cela concernera principalement l'équipe du car lourd de Lille, complétée par du personnel du Siège, qui assureront le plateau principal au pavillon Baltard à Nogent Sur Marne.

Le reste du dispositif sera assuré sur le Plateau E du Siège avec la Régie 3 et quatre plateaux décentralisés en région avec des cars de la filière. Les chargés de production se sont efforcés de respecter les amplitudes maximales en segmentant les équipes. Ils ont suivi les recommandations de l'Inspection du travail pour la

récupération du lundi et se sont assurés que personne ne prendra le volant pour rentrer en fin de vacation la nuit (soit retour en taxi, soit retour le lendemain). Ils se proposent de communiquer ultérieurement les horaires réalisés en toute transparence. Les élus ont pris acte de ces dispositions. Les élus ont approuvé à

l'unanimité ces dispositions.

## **Point 4 – Point d'étape sur le projet de développement des Moyens Internes de Fabrication**

L'installation du site de fabrication de Montpellier (Vendargues) suit son cours dans le calendrier prévu. Deux studios, une menuiserie centrale, un espace de stockage pour les accessoires et un parking seront livrés début 2019. Au Franay à Saint Cloud, pour la post production, les travaux d'aménagement sont quasiment terminés.

Les candidatures pour les 92 postes à pourvoir sont en cours de traitement. 102 per-

manents, 177 CDD, 145 candidatures externes. Seulement 15 candidatures de permanents en provenance de la filière, ce qui est assez décevant selon la direction.

Les trois ateliers prévus suite au préavis de grève du 4 juin 2017 (menuiserie, accessoires, nouveaux formats) se réunissent.

Les deux étapes suivantes, l'organisation de la vidéo mobile et celle de la post produc-

tion, feront l'objet d'une présentation lors du CCE de décembre. La direction évoque une réflexion d'ensemble sur la planification, les achats, le pool de matériel et la maintenance.

A la question de la CGT, la direction affirme qu'il n'y aura pas de fermeture de site de la filière en région et qu'il n'y aura aucune mobilité contrainte.

## **Point 5 – Eléments financiers au 30/06/2017**

Dérapage au 1<sup>er</sup> semestre, bilan au 30 juin 2017 : les charges d'exploitation, c'est-à-dire le total des dépenses du siège FTV pour les 6 premiers mois de l'année, s'élèvent à 388 millions d'euros, en hausse de 25,8 millions d'euros ou 7,1 % par rapport au premier semestre 2016. La chaîne info explique pour moitié environ cette hausse, mais pas seulement.

Présidence / Communication / Secrétariat général : + 22,3% : des dépenses de communication non engagées en 2016, reportées sur 2017. Le débord sera résorbé à la fin de l'année nous a-t-on affirmé.

Côté information nationale (hors chaîne info) et magazines, le delta est de l'ordre de + 10 % pour les charges hors frais de personnel. Pas d'explication claire, là aussi on

nous assure que tout sera rentré dans les clous fin 2017.

A propos de l'amputation de 50 M € du budget par le gouvernement, le directeur financier a émis des doutes sur la capacité de FTV à financer à l'avenir l'achat de droits sportifs, comme les jeux olympiques.

## **Point 6 – Information sur la demande d'agrément pour un service de santé au travail autonome d'entreprise**

Il s'agit de l'évolution du service médical d'entreprise en application de la Loi Rebsamen. Cet agrément devrait permettre d'aider les services médicaux interentreprises, souvent débordés (de 5 à

7000 salariés à suivre par médecin!), en région et dans les Outre-mer.

Par ailleurs le Décret paru en début d'année modifie la périodicité des visites médicales (jusqu'à 5 ans!) mais le service

médical autonome de FTV maintiendra une meilleure périodicité pour les salariés du Siège : visite tous les deux ans pour les JRI, OPV, monteurs et équipes de plateaux, visite annuelle pour les travailleurs

de nuit, les horaires décalés et les handicapés et un maximum de 3 ans pour les salariés sans surveillance renforcée.

La CGT a une nouvelle fois

dénoncé les effets de la Loi El Khomri qui remet gravement en cause la médecine du travail en France et son rôle capital dans la prévention, en divi-

sant par 2 le nombre de médecins du travail d'ici 2020. Leurs effectifs passeront de 5000 à 2500...

## **Point 7 – Information sur l'organisation de la Direction du Développement des Ressources Humaines de l'Emploi & de la Diversité**

N<sup>ème</sup> réorganisation de la RH. Cette fois-ci, de la « direction du développement, des ressources humaines, de l'emploi et de la diversité ». Pour la diversité, c'est raté : Sur 6 chefs ou responsables, 2 femmes seulement !

Les effectifs passent de 21

ETP à 23, surprenant en période de chasse aux ETP, mais on nous assure qu'il s'agit de redéploiements internes à la RH : pas de création de poste, pas de recrutement, pas de chef en plus, pas de promotion...

Cette direction vient en sup-

port des différents services RH, très concernés pour les salariés : conduite du changement, développement professionnel & managérial, valorisation des parcours, égalité des chances. Chantier titanesque et pharaonique !

## **Point 8 – Information sur les travaux des régies finales à Malakoff**

Le compte-rendu détaillé de la Commission Technologie et Numérique réunie le 12 septembre dernier à Malakoff a permis aux élus une meilleure compréhension de ce gros chantier, en complément du document synthétique fourni par la direction.

A ce jour, les phases couplées 1 et 2 sont terminées : 2 régies de diffusion sur 3 sont opérationnelles depuis fin juin mais les mises à l'antenne ont été effectuées sans diffusion à blanc. La formation des personnels directement impactés a également engendré des retours négatifs de ces salariés qui déplorent certains cursus inadaptés et des supports de cours en anglais. La direction promet d'autres sessions en 2018...

Nombre d'ajustements sont encore nécessaires et vos élus CGT soulignent les difficultés. Durant les phases 3 et 4 (commencées début septembre pour s'achever début 2018) les conditions de travail sont compliquées :

L'isolation sonore est insuffisante au sein des régies et aucune solution fiable n'est trouvée à ce jour.

Sans régie de secours opérationnelle, "les 2 régies se secourent l'une l'autre" est la seule réponse apportée.

Le nodal provisoire est relégué dans un petit bureau inadapté.

Toujours pas de salle de détente et coin cuisine pour tous ces exploitants en TPC (Travail Posté Continu) qui sont planifiés sur des amplitudes de

12h.

Aujourd'hui en binôme, les chargés d'exploitation assurent acquisitions, diffusions et contrôles des programmes diffusés sur nos antennes mais ils seront aussi sollicités pour l'utilisation du studio de continuité prévu début 2018 ! La direction se défend d'en faire une régie de production mais ne nie pas non plus cette possibilité occasionnellement. Une attention particulière s'impose donc à ce sujet.

Vos élus CGT ont également interpellé la direction à propos de 3 autres services en lien direct avec ce chantier :

Les EVN s'adaptent au jour le jour sans réels réaménagements et formations.

La Gestion des supports pour-

suit son important travail d'aiguillage des médias simultanément avec la fastidieuse opération de dématérialisation des supports et en attendant de nouveaux outils en cours d'essais.

La Maintenance (dont le res-

pensable a quitté l'entreprise en septembre et ne sera au mieux complètement remplacé qu'en décembre) devrait être davantage associée au fonctionnement de toutes ces nouvelles techniques.

C'est pourquoi, la CGT ne

manquera pas de continuer avec vigilance le suivi de ces travaux en cours pour vous en informer.

## **Point 9** – Information sur le projet de mise en place du coffre-fort numérique salarié et de dématérialisation des bulletins et attestations de paie

### **Reporté**

## **Point 10** – Information sur la répartition des productions sur les tournages à la Direction de l'information et des Sports

Les choses n'ont jamais été aussi claires. « *La direction de l'information est en situation de sureffectif* ». Telle a été l'affirmation de la DRH en comité d'établissement, suite au départ de 2 collaborateurs journalistes : « *Ils ne seront pas remplacés* ». Mais quelle est la nature de ces sureffectifs, combien sont-ils, où sont-ils ? »

Trop de CDI.... et trop de CDD. Cette fois c'est le directeur de l'info qui sort la calculatrice : « *nous sommes en dépassement de 60 à 70 ETP par rapport au budget 2017. Nous avons pris des mesures pour limiter le recours aux pigistes et CDD. Tout contrat de*

*CDD de plus de 7 jours nécessite l'approbation du DRH de FTV* ».

Dans les rédactions, dans les services où les fauteuils et bureaux inoccupés sont de plus en plus nombreux on mesure chaque jour les conséquences de cette chasse aux ETP : la charge de travail de chacun a bel et bien augmenté, les conditions de travail se dégradent, des reportages ne sont plus possibles, faute d'effectifs suffisants.

Aux JRI aussi qui ont vu leurs effectifs fondre, la direction a rappelé que 4 recrutements ont eu lieu à la rédaction de France 3 et le comblement en cours de 6 postes vacants à

France 2. On a perçu une certaine inquiétude côté direction sentant que « ça allait bientôt péter » de ce côté. Pour autant, les tournages restent limités à 3 équipes pour les sports.

Côté magazines et pour « *Envoyé Spécial* » en particulier, les commandes aux boîtes de prod pourraient encore augmenter et passer de 45/48 % à 55/60%. « *Le cadre budgétaire contraint nous y oblige* » a déclaré le directeur de l'info. Moins cher de payer des factures que des salariés... très motivant pour les équipes de reportage !

## **Hors points** – Info 2015 & fusion des rédactions : nécessité d'un audit

Info 2015, 3 années de fusion à marche forcée : destruction systématique de la rédaction nationale de France3, démé-

nagements permanents, désintégration des collectifs de travail... et on continue.

Le directeur de l'information

refuse d'exposer aux élus du personnel en CE sa vision d'ensemble, au terme de la fusion (à quoi vont ressembler

nos rédactions fin 2018 ?)  
mais il s'empresse de faire le  
tour des services JRI et société  
pour leur donner le calendrier  
et leur faire comprendre  
que tout est décidé et que rien

n'est amendable.  
Avant d'aller plus loin, il est  
temps de faire une pause dans  
la réorganisation permanente  
et de charger un cabinet exté-

rieur de réaliser un audit sur  
les conséquences humaines et  
« désorganisationnelles » de  
la fusion.

Paris, Malakoff, Issy-les-Moulineaux, Vaise, 31 octobre 2017

}

**Prochain CE prévu :**  
**22 & 23 novembre 2017**

**D'ici là, vos élu-e-s CGT se tiennent à votre disposition**

**CGT France télévisions Siège**  
Bureau A210  
7 Esplanade Henri de France  
75907 Paris cedex 15  
[cgt.siege@francetv.fr](mailto:cgt.siege@francetv.fr)  
01.56.22.47.04